La lettre d'infos

Vendredi 24 Septembre 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'AUTOMNE DES CLUBS DE L'OISE

Le Comité de Direction du District Oise de Football porte à la connaissance de ses clubs que se tiendra le Samedi 9 Octobre 2021 à partir de 9H00 à l'Empreinte du Crédit Agricole – PAE du Haut Villé – 1 Avenue du Beauvaisis 60000 BEAUVAIS, une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des clubs de l'Oise (pointage et émargement des clubs de 8H15 à 9H00).

Pour pouvoir participer à cet événement, notre partenaire le Crédit Agricole vous demande de vous inscrire impérativement en ligne sur : https://sphinxdeclic.com/d/s/5fk4gb

Ordre du Jour

1 - Emargement des délégués.
2 – Accueil du Président M. Claude Coquema, présentation de l'Assemblée Générale, son but.
3 – Présentation de notre équipe de communication et de développement.
4 – Annonce du quorum et approbation du P.V des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 26 Juin 2021
5 - Compte-rendu financier du Trésorier Général exercice clos au 30/06/2021, rapport du Commissaire aux comptes. Quitus.
6 – Adoption du Budget prévisionnel de la saison 2021/2022.
7 – Lettre ouverte de l'US le Pays du Valois
8 – Développement des nouvelles pratiques
9 – Accompagnement des clubs
10 – Allocution des personnalités

Sont admis à représenter un club, s'ils disposent d'un pouvoir **NOMINATIF SIGNE DU PRÉSIDENT DU CLUB REPRÉSENTÉ** les délégués majeurs non placés sous le coup d'une suspension à la date du **9 Octobre 2021** et titulaires d'une licence dirigeant enregistrée depuis plus de **SIX MOIS**.

Afin de respecter les consignes de distanciation sociale, nous ne pourrons accueillir dans la salle qu'un seul représentant par club (les accompagnants mineurs ou majeurs seront refusés).
Nous invitons expressément les clubs qui ne pourront pas se déplacer à mandater un autre club ou de renvoyer en blanc au secrétariat du district *le pouvoir que vous avez reçu par voie postale,* ils éviteront ainsi l'amende règlementaire.

IMPORTANT ! Le représentant d'un club peut représenter au maximum 4 clubs y compris le sien. En outre, il ne peut représenter son club s'il fait l'objet d'une mesure de suspension à la date de l'assemblée.

LES BUREAUX DE POINTAGE DES CLUBS SERONT OUVERTS de 08 H 15 à 09 H 00.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles nous ne pourrons malheureusement pas organiser un pot de l'amitié à l'issue de cette Assemblée comme nous le faisons à l'accoutumée.

Le Président, Claude COQUEMA

Pass Sanitaire obligatoire – Prise de température frontale, lavage des mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle et port du masque impératif

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DOF DU 09/10/2021

EVOLUTIONS DES DEPENSES 2020 - 2021

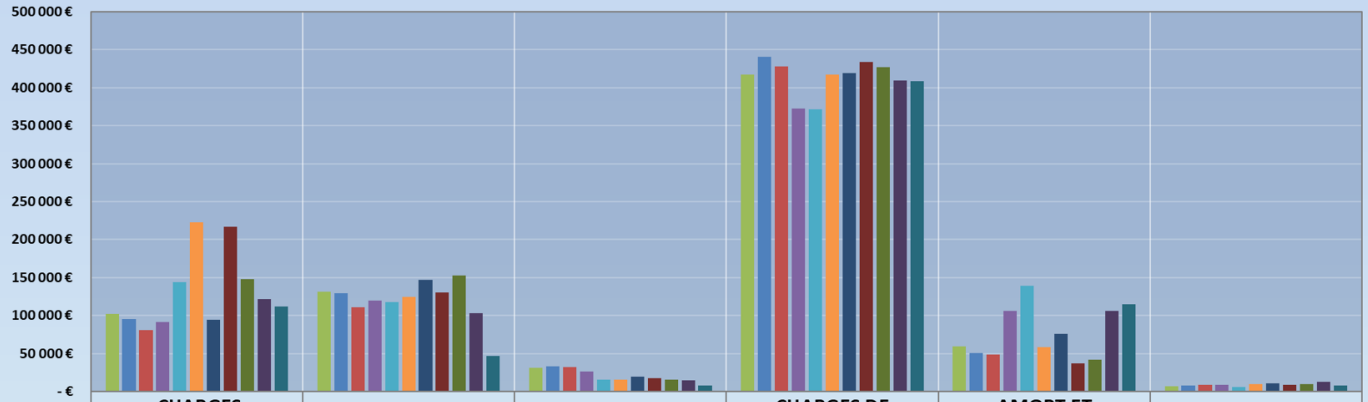

	CHARGES COURANTES	CHARGES ACTIONS	IMPOTS ET TAXES	CHARGES DE PERSONNEL	AMORT ET PROVISIONS	AUTRE CHARGES
2010/2011	101 809 €	130 866 €	31 515 €	416 863 €	59 025 €	6 367 €
2011/2012	95 156 €	129 390 €	33 253 €	440 822 €	50 859 €	7 473 €
2012/2013	80 297 €	111 186 €	32 246 €	427 859 €	48 868 €	8 352 €
2013/2014	91 687 €	119 286 €	26 340 €	372 573 €	106 393 €	9 144 €
2014/2015	143 568 €	117 948 €	15 268 €	371 455 €	139 378 €	5 875 €
2015/2016	222 613 €	124 825 €	15 134 €	417 158 €	58 445 €	9 783 €
2016/2017	94 462 €	146 505 €	19 059 €	419 259 €	75 478 €	10 674 €
2017/2018	216 466 €	130 748 €	17 875 €	433 981 €	36 859 €	8 516 €
2018/2019	147 783 €	152 378 €	15 761 €	427 400 €	41 453 €	9 995 €
2019/2020	121 967 €	103 362 €	14 940 €	409 500 €	105 986 €	12 353 €
2020/2021	112 098 €	46 166 €	7 991 €	408 737 €	114 449 €	7 554 €

Compte rendu financier – Saison 2020/2021

EVOLUTIONS DES RECETTES 2020 - 2021

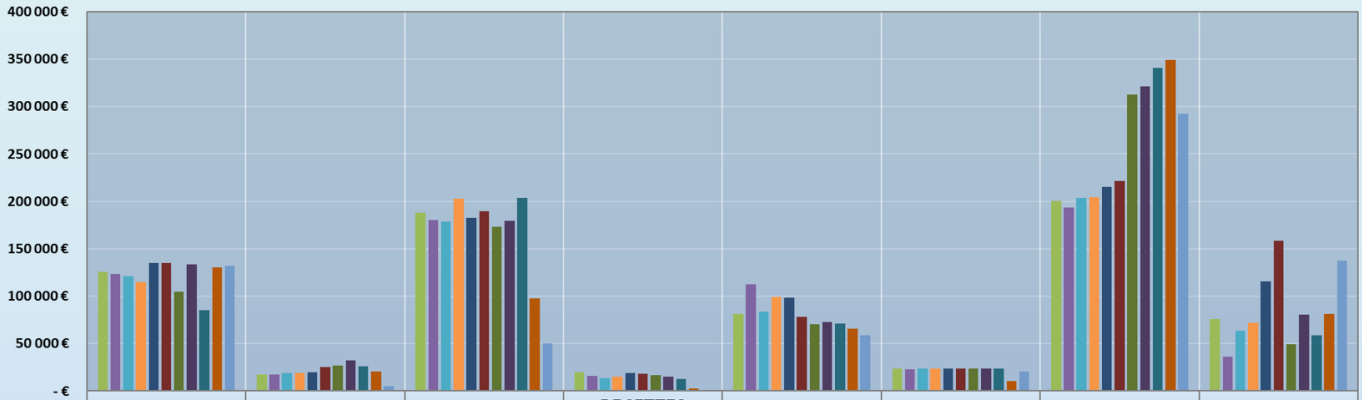

	ENGAGTS PARTICIPATION	STAGES	DISCIP AMENDES RESERVES	RECETTES DIVERSES TICKETS COUPES	SUBV CONSEIL DEPARTEMENTAL	SUBV ANS	SUBV FFF RIST LIGUE	AUTRES PRODUITS
2010/2011	125 623 €	17 130 €	187 699 €	20 201 €	81 598 €	23 650 €	200 728 €	76 009 €
2011/2012	123 485 €	17 660 €	179 845 €	15 989 €	112 580 €	23 000 €	193 723 €	36 109 €
2012/2013	121 245 €	18 756 €	178 524 €	13 359 €	83 800 €	24 000 €	203 569 €	63 428 €
2013/2014	114 899 €	19 442 €	202 544 €	14 912 €	99 083 €	24 000 €	204 217 €	72 295 €
2014/2015	135 254 €	20 046 €	182 724 €	19 129 €	98 227 €	24 000 €	215 592 €	115 894 €
2015/2016	134 715 €	25 659 €	189 310 €	18 267 €	78 353 €	24 000 €	221 253 €	158 284 €
2016/2017	104 829 €	27 193 €	173 461 €	16 429 €	70 388 €	24 000 €	312 200 €	49 407 €
2017/2018	133 152 €	32 055 €	179 068 €	15 214 €	72 917 €	24 000 €	321 003 €	80 600 €
2018/2019	85 240 €	25 954 €	203 539 €	13 086 €	71 214 €	24 000 €	340 735 €	58 872 €
2019/2020	130 570 €	20 754 €	98 003 €	2 797 €	65 444 €	10 500 €	348 877 €	81 610 €
2020/2021	132 294 €	4 869 €	50 123 €	1 020 €	58 474 €	21 000 €	292 013 €	137 288 €

RESULTAT DE L'EXERCICE

PRODUITS	697 081 €
CHARGES	696 994 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	87 €

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DOF DU 09/10/2021

DEPENSES PREVISIONNELLES 2021 - 2022

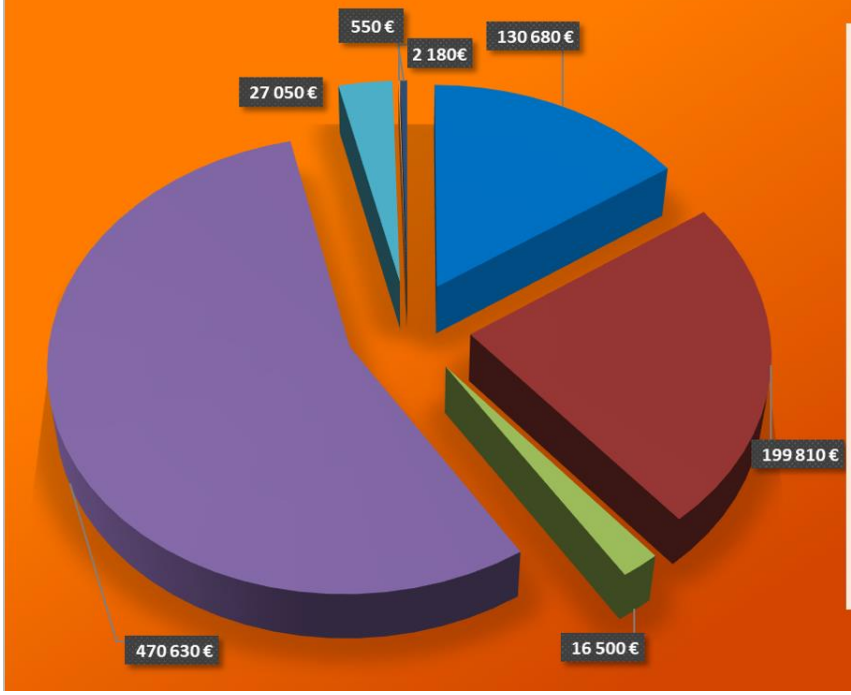

ACHATS CHARGES COURANTES	: 130 680 €
CHARGES ACTIONS	: 199 810 €
IMPOTS ET TAXES	: 16 500 €
CHARGES PERSONNEL	: 470 630 €
AMORT ET PROVISIONS	: 27 050 €
CHARGES FINANCIERES	: 550 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	: 3 400 €
TOTAL DES DEPENSES :	848 620 €

RECETTES PREVISIONNELLES 2021 - 2022

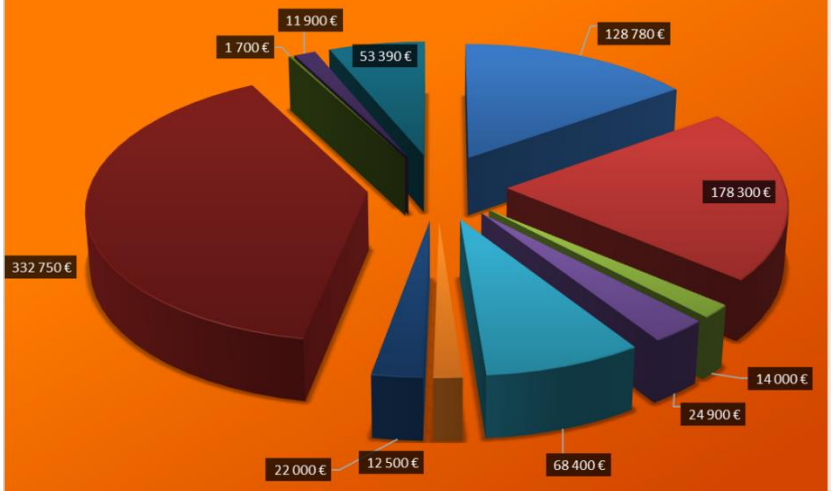

ENGAGETS PARTICIPATION	128 780 €
DISCIPL AMENDES RESERVES	178 300 €
RECETTES DIVERSES TICKETS COUPES	14 000 €
STAGES	24 900 €
SUBV CONSEIL DEPARTEMENTAL	68 400 €
SUBVENTION DRAJES	12 500 €
SUBVENTION ANS	22 000 €
SUBV FFF RISTOURNES LIGUE	332 750 €
PRODUITS FINANCIERS	1 700 €
AIDE APPRENTI SERVICE CIVIQUE	11 900 €
AUTRES PRODUITS + DONS	53 390 €
TOTAL DES RECETTES	848 620 €

PROCES VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DES CLUBS DE L'OISE DU SAMEDI 26 JUIN 2021 A JAUX

CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES

A.S. ALLONNE, F.C. AMBLAINVILLE SANDRICOURT, U.S. ANDEVILLE, A.S. ANGICOURT, F.C. D ANGY, ANSAUVILLERS SPORTING CLUB, U.S. ATTICHY, A.S. AUNEUIL, U.S. BALAGNY ST EPIN, U.S. BAUGY MONCHY HUMIERES, A.S. BEAUVAIS OISE, ASPTT BEAUVAIS, F.C. ST JUST DES MARAIS, BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX, FOOTBALL CLUB BELLOVAQUES, F.C. DE BETHISY, U. S. DE BEUVRAIGNES, U.S. BONNEUIL EN VALOIS, ALERTE S. BORNEL, U.S. BRETEUIL, U.S. BREUIL LE SEC, A.S. BRUNVILLERS LA MOTTE, J.S. BULLES, O.C. DE BURY, R.C. CAMPREMY, CANLY FOOTBALL CLUB, F.C. DE CARLEPONT, F.C. CAUFFRY, F.C. CHAMBLY OISE, U.S. DE CHANTILLY, C.S. CHAUMONT EN VEXIN, U. S.CHEVRIERES GRANDFRESNOY, F. C. DE CHIRY OURSCAMP, U.S. CHOISY AU BAC, U.S. CIRES LES MELLO, F.C. CLAIROIX, ENT.S. DE COMPIEGNE, A.F.C. COMPIEGNE, F.C. GENERATION ESPOIR CLOS DES ROSES COMPIEGNE, A.S. COYE LA FORET, A. DES ANTILLAIS CREIL, A. DES F.C. DE CREIL, U.S. CREPY EN VALOIS, A.S. ELINCOURT, F. C. ESCHES FOSSEUSE, U.S. ESTREES ST DENIS, U. S. ETOUY AGNETZ, A. S. FEUQUIERES FOOTBALL, U.S. FROISSY, FOOTBALL CLUB DE GOLANCOURT, U.S. GOUVIEUX, GRANDVILLIERS A.C., F.C. GUIGNECOURT, J.S. GUISCARD, C.S. HAUDIVILLERS, A.S. HERCHIES TROISSEREUX FOOTBALL, JEUNESSE SPORTIVE AGGLO COMPIEGNE LA CROIX ST OUEN, A.S. LA NEUVILLE EN HEZ, F. C. LA NEUVILLE ROY, A.S. LA NEUVILLE S/OUDEUIL, AM.J. LABOISSIERE EN THELLE, FC LAGNY PLESSIS, AM.S. LAIGNEVILLE, U.S. LAMORLAYE, S.C. LAMOTTE BREUIL, U.S. LASSIGNY, FOOTBALL CLUB COUDRAY, UNION SPORTIVE LE PAYS DU VALOIS, U.S. PLESSIS BRION, F.C. LIANCOURT CLERMONT, U.S. LIEUVILLERS, F.C. LONGUEIL ANNEL, UNION SPORTIVE DES DEUX VALLEES, A. S. RACING CLUB DE LORMAISON, UNION SPORTIVE MACHEMONT, A. S. DE MAIGNELAY MONTIGNY, U.S. MARGNY LES COMPIEGNE, U.S. MARSEILLE EN BEAUVAISIS, U.S. MERU SANDRICOURT, J.S. MOLIENS, STANDARD F. C. DE MONTATAIRE, A.S. MONTMACQ, A.S.C. VAL D'AUTOMNE MORIENVAL, U.S. MOUY, F.C. MUIRANCOURT, U.S. NANTEUIL F.C., F.C. NEUILLY CAMBRONNE, U.S. NOGENT, A. S. CHEMINOTS DE CREIL NOGENT, F.C. NOINTEL, A.S. NOYERS ST MARTIN, ET. S. ORMOY DUVY, A.S. PLAILLY, UNION SPORTIVE PONT L'EVEQUE, U.S. PONT STE MAXENCE, A.S. PONTPOINT, ET.S. REMY, ST. RESSONS S/MATZ, U.S. RIBECOURT, A.S. ROCHY CONDE, A.S. DU MULTIEN, F.C. RURAVILLE, FOOTBALL CLUB SALENCY, U.S. MUNICIPALE SENLIS, AM.S. SILLY LE LONG, F.C. FONTAINETTES ST AUBIN, U.S.R. SAINT CREPIN IBOUVILLERS, S.C. ST JUST EN CHAUSSEE, U.S.ENT. ST LEU D'ESSERENT, F.C. ST PAUL, A.S ST REMY EN L'EAU, AM.S. ST SAUVEUR, F.C. ST SULPICE, U.S. STE GENEVIEVE, J.S. THIEUX, A.S. THOUROTTE, F.C. TILLE, AM.S. TRACY LE MONT, TRICOT O.S., CERC.A. VENETTE, UNION SPORTIVE DE VERBERIE, A.S. VERDEREL LES SAUQUEUSE, A.S. VERNEUIL EN HALATTE, ET. CLUB DE VILLERS / BAILLEUL, ET. S. C. DE WAVIGNIES.

193 clubs au total : 102 clubs présents ou représentés, 91 clubs absents.
Total des voix des clubs : 1112 voix, 655 voix présentes ou représentées. Quorum atteint.
Majorité : 328 voix

Approbation du P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire dématérialisée du 4 décembre 2020.

Procès-verbal adopté

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modifications aux textes fédéraux adoptées lors de l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021

MODIFICATIONS DES STATUTS DU D.O.F.

Ancien texte

12.5 Fonctionnement

12.5.1 Convocation

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président du District, à la demande du Comité de Direction ou par le quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix.

Les membres de l'Assemblée Générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour, ainsi que tous les documents s'y référant (ou l'accès pour consulter en ligne lesdits documents).

ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE

Nouveau texte

12.5 Fonctionnement

12.5.1 Convocation

[…]

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

[Choisir l'une des deux options ci-après si les statuts autorisent, lors d'une A.G. physique, le
fait de donner pouvoir à un autre club. En revanche, si cela est interdit, aucune des deux

options n'est à intégrer]
Option A : Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.

Option B : Lors d'une A.G. dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé.

Vœu adopté avec l'option B

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Pourquoi Compiègne ?
Tout d'abord vous remercier pour votre présence mais aussi nous excuser de n'autoriser qu'une personne par club ; règles sanitaires obligent.
Le lieu : Initialement prévu à l'empreinte du Crédit Agricole de Beauvais, les dispositions préfectorales n'autorisant qu'une jauge à 100 personnes rendait impossible ce lieu ; alors il nous fallait trouver un autre lieu, pas aisé car les élections régionales ne permettaient pas d'avoir une salle répondant aux règles sanitaires. Fort heureusement, Notre ami Yvon Delarue très impliqué dans la ville de Compiègne nous a trouvé la solution avec le cinéma Majestic.

Pourquoi cette AG ?
Le monde du Football même en temps de saison blanche évolue !
Lors des AG de la F.F.F et L.F.A, des modifications sur les textes règlementaires ont été voté que ce soit pour les statuts, que ce soit sur les règlements généraux. De même, de nombreux vœux ont été émis par les clubs. Enfin, il nous paraissait important également de vous présenter les aides financières des saisons 2019/2020 et 2021/2022 l'accompagnement des clubs, ses référents et pour terminer évoquer le contrat civique. Une AG riche d'informations et d'échanges.

La COVID 19
Une saison blanche pour les compétitions et une saison noire pour le monde du football sous tous ses aspects.
Nous avons tenté tout au long des confinements de vous informer mais rien ne fut réellement facile car les informations tardaient, étaient parfois confuses, changeantes et notre responsabilité était engagée à ne vous transmettre que des informations viables. Certes, les clubs avaient cette impression d'être délaissés et pourtant nous avons continuellement travaillé par de nombreuses visio avec les instances supérieures, notre bureau et le comité de direction afin d'être en permanence réactif aux besoins des clubs. Notre souvenir et notre respect

La COVID 19 restera pour vous tous, pour vos proches, vos amis, vos connaissances ainsi que les anonymes une pandémie qui restera gravée dans nos mémoires.

J'aimerais partager avec vous tous une minute d'applaudissements pour ceux qui nous ont quitté à jamais et aussi pour tous ceux qui ont œuvré dans tous les domaines afin de nous permettre de vivre au quotidien.
Soyez-en remerciés chaleureusement

Le vivre ensemble

Le vivre ensemble, c'est partager nos valeurs, c'est travailler ensemble, c'est évoluer, innover, être tolérant, c'est aussi mutualiser.

Mutualiser, c'est avancer plus efficacement ensemble. Les élections régionales de notre Ligue ont démontré que le rapprochement des 7 districts avec la Ligue permet à l'ensemble des parties de confronter les idées, de dialoguer dans un contexte amical, de s'entendre, de chercher les bonnes solutions. La bonne entente est synonyme de progression. Le monde du football ne permet plus à mon sens de rester isolé. Il nous faudra aussi sortir de nos territoires pour plus d'efficacité, faire valoir nos idées et s'enrichir des autres. Gérer le football, c'est amener ses connaissances, sa compétence, c'est aussi le servir et non y venir pour travailler son égo et y faire sa carrière ; c'est aussi respecter le travail des autres dans un contexte de bénévolat. Il nous faut nous diriger vers la performance, faire preuve d'imagination, de création.

Et Demain ?

Quelles sont nos priorités, vos priorités ?

Retrouver une vie de club avec toutes ses sensations, retrouver les licenciés, les convaincre de revenir, leur donner l'envie. Pour votre information, votre district a perdu plus de 4100 licenciés soit plus de 12% alors que la moyenne de la Ligue est de 8% ; c'est énorme et ensemble il nous faut les retrouver. Un petit coup de pouce de l'EURO 2020 avec notre sélection nationale serait apprécié. Retrouver aussi la proximité, nos référents seront là pour vous aider

Redynamiser notre football faire avancer les nouvelles pratiques, développer le futsal jeune ainsi que la féminisation, étendre la formation tous azimut, recruter et fidéliser le corps arbitral, reprendre les projets en attente : frais d'arbitrage, carton blanc, licence à points ; certes, il faudra un peu de temps car il n'est pas aisé de sortir de la léthargie provoquée par la COVID

Nous avons aujourd'hui un contrat en alternance : Marceau qui fait un travail exceptionnel dans les missions qui lui sont confiées par son tuteur Damien; à compter de fin août , nous avons signé un nouveau contrat dans la communication pour trois ans avec Louise ; la communication est un rouage essentiel dans la proximité avec les institutions, les clubs, la recherche de partenaires commerciaux.

Les interventions

Dans l'ordre du jour, plusieurs membres de commission interviendront dans différents domaines

- ✓ L'aide financière aux clubs
- ✓ L'aide d'accompagnement aux clubs
- ✓ Les mises à jour des compétitions

- ✓ Les règlements
- ✓ Les vœux
- ✓ Le contrat civique

Merci à tous

Je terminerai par un message d'apaisement et de tolérance.

Les diverses élections de la F.F.F, de la L.F.A et de la Ligue nous ont amené à travailler différemment, revoir nos méthodes de travail inadaptées, redonner la parole aux clubs, réviser les procédures, réadapter notre football à la réalité du moment, démocratiser notre vision de l'avenir.

Seulement, tout cela se résume à un travail en profondeur qui prend du temps et notamment à la Ligue : renouvellement des commissions, modification de la politique de gestion (personnel, ETR, Arbitres et beaucoup d'autres points.)

Notre Président de Ligue, Cédric abat un travail considérable tout en étant encore en activité et pourtant il est présent et a pris à bras le corps sa mission. Ce qui requiert de notre part de tenter de comprendre qu'il faut du temps, ne pas foncer sans y apporter un temps de réflexion, collecter les avis, répondre aux attentes. Alors s'il vous plaît, un peu de patience et de tolérance sont nécessaires. Les vacances se profilent à l'horizon ; de notre côté Juillet et Août seront l'opportunité de rester présents sur les terrains.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes vacances et laisse la place à mes collègues.

VŒUX DU D.O.F. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES SAISON 2021-2022

Les textes, soumis au vote des clubs lors de cette assemblée générale, ont été modifiés et/ou créés afin de se conformer aux différents autres textes ayant été préalablement votés par les clubs lors des assemblées générales suivantes :

- ✓ AG du District Oise de Football de décembre 2020,
- ✓ AG de la Ligue des Hauts de France de janvier 2021,
- ✓ AG de la fédération Française de Football de mars 2021,
- ✓ AG de la fédération Française de Football de juin 2021,
- ✓ AG de la Ligue des Hauts de France de juin 2021 (ajournée le 19 et reportée au 30 juin),

Mais, aussi, du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football par ces décisions du :

- ✓ 24 mars 2021, arrêtant définitivement la saison 2020-2021 et la déclarant « blanche »,
- ✓ 06 mai 2021 sur les effets de la saison blanche ainsi que les modalités de reprise des compétitions pour la saison 2021-2022.

La décision la plus importante sur les textes présentés ce jour est celle du procès-verbal du 6 mai 2021 émis par le Comité Exécutif de la Fédération qui précise : « La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation…etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021. »
L'assemblée Générale des clubs du DOF du 4 décembre 2020 ayant validé les règlements des championnats seniors 2020-2021 ainsi que 2021-2022 et au-delà, il faut donc procéder aux étapes suivantes :

- ✓ Glissement du règlement saison 2020-2021 vers la saison 2021-2022,
- ✓ Glissement du règlement saison 2021-2022 et au-delà vers les saisons 20222023 et au-delà.

La même assemblée Générale des clubs du DOF du 4 décembre 2020 ayant validé les règlements des championnats jeunes à 11 de la saison 2020-2021 et au-delà, il faut considérer que la saison blanche de 2020-2021 sera sans effet règlementaire.
En effet, les équipes de jeunes à 11 engagées en championnats U14, U15, U16, U17 et U18 disputent préalablement un brassage « échiquier » afin de déterminer les deux ou trois niveaux de pratique de chaque catégorie.
Cependant, la règle de glissement générationnel annuel se heurte cette saison au cas des 48 équipes U14 devant évoluer en Ligue, pour lesquelles aucun championnat U13 (saison 2020-2021) n'a pu déterminer aucun accédant.
Aussi, la proposition du Conseil de Ligue de créer un Championnat Ligue U14 saison 2021-2022, géré par la Ligue mais joué à l'échelle des sept districts, permettant d'extraire 48 clubs appelés à accéder au championnat U15-R2 saison 2022-2023 a nécessairement un impact sur notre district et sur nos textes. Cela vous sera expliqué plus loin et plus en détail.

Les obligations des clubs seniors masculins en matière d'équipes de jeunes ont été modifiées lors de l'assemblée Générale de la Ligue en Janvier 2021. Dorénavant, les équipes fanions Seniors évoluant en Championnat D1 devront disposer de :
Deux équipes Seniors (l'équipe fanion et une réserve),
Deux équipes de Jeunes dont, au moins une évoluant à onze.

L'article 16 du règlement des championnats seniors herbe a été modifié en ce sens.

La dénomination et classification des installations sportives ont été modifiées. Les terrains sont dorénavant normés de T1 à T7.
Afin de ne léser aucun club, ni aucune équipe, l'article 2 du règlement général du football pratiqué à 11 a été modifié de manière à appliquer la classification la plus adéquate pour pouvoir pratiquer dans une division. Exemple T5 minimum pour évoluer en D1 intégrant ainsi les deux anciennes normes N4 et N5.
Les joueuses de catégorie U16F sont dorénavant autorisées à pratiquer en U15 masculins. Le règlement général du football pratiqué à 11 a été modifié (Articles 25 et 26).
L'article 29 bis du même règlement a été revu de manière à intégrer la catégorie U17 District dans les limitations de participation.

Enfin, les articles 39 bis et ter des règlements généraux de la Fédération Française de Football ont été révisés de façon à clarifier les règles et obligations pour les équipes évoluant en entente (39 bis), ainsi que les groupements de clubs.
Ces clarifications ont été reportées dans l'article 16 du règlement particulier du District Oise de Football.

La règle de détermination du classement en cas de place vacante à l'accession comme à la rétrogradation a été révisée (abandonnant le calcul des points sur un mini classement avec cinq autres équipes du groupe) au profit de la règle suivante :
« Il sera tenu compte pour départager les équipes du nombre suivant :
a - Place obtenue au classement final du groupe, b - Nombre de points obtenus sur la totalité du championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes).
Si l'égalité persiste, il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- ✓ du goal-average général (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- ✓ du plus grand nombre de buts marqués (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- ✓ du plus petit nombre d'exclusions reçues sur les rencontres de championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes), d - du plus petit nombre d'avertissements sur ces mêmes rencontres (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes). »

Les textes de la Ligue des Hauts de France, initialement soumis au vote des clubs le 19 juin 2021 et repoussés au 30 juin 2021, introduisent l'abandon de la règle des deux niveaux d'écart pour les catégories seniors masculins et féminins, au profit du texte suivant de l'article 64 du règlement particulier de la Ligue :
« 1 – En championnat de ligue, une équipe peut participer à la division immédiatement inférieure à celle où se trouve l'équipe de son club de niveau supérieur.
6 – Dans les compétitions seniors gérées par la ligue, ne peuvent participer que 2 équipes d'un même club.»
Les textes du règlement des championnats seniors 2021-2022 ainsi que 2022-2023 et au-delà prennent en compte cette modification dans leurs articles 1, 12-1 et 12-2. La Commission attire votre attention que l'adoption éventuelle de ce texte lors de notre assemblée générale sera dés lors soumise à l'adoption du règlement particulier de la LFHF le 30 juin prochain.

Comme évoqué précédemment, les textes de la Ligue des Hauts de France, initialement soumis au vote des clubs le 19 juin 2021 et repoussés au 30 juin 2021, introduisent la création d'un championnat U14, pour cette saison uniquement, géré par la Ligue et joué à l'échelle des sept districts afin de déterminer les 48 équipes de niveau D1 amenées à accéder en U15 Ligue la saison prochaine.
En conséquence, la Commission des Jeunes a établi un règlement particulier pour les U14 du DOF permettant de répondre aux contingences de la Ligue.
Les clubs engagent une équipe en U14. Sur la base d'un cahier des charges de 5 items établissant un classement, les 10 premières équipes intégreront le Championnat U14-D1 duquel sortiront les six équipes de l'Oise accédant en U15 Ligue la saison prochaine. Les

équipes restantes joueront, fonction de leur nombre, soit un brassage puis un championnat de niveau D2 et D3, ou directement un championnat de niveau D2.
L'article 4 bis du règlement des Championnats Jeunes à 11 a été créé afin de répondre à un maximum de cas de figure.
La Commission attire votre attention que l'adoption éventuelle de ce texte lors de notre assemblée générale sera dès lors soumise à l'adoption du règlement particulier de la LFHF le 30 juin prochain**.**

Les vœux concernant les textes parus au préalable sur le site du District sont adoptés

VŒU DE L'US NOGENT

Frais d'arbitrages prélevés sur les comptes clubs

Monsieur le Président,
Je souhaiterais au nom du Comité Directeur de l'US NOGENT, soumettre un vœu lors de la prochaine Assemblée Générale du District. Je rencontre en tant que trésorier des difficultés croissantes pour le paiement des arbitrages (problèmes internes mais aussi fiches de frais inappropriées). Ne serait-il pas envisageable que les règlements se fassent, pour toutes les catégories, par prélèvement sur le compte des clubs comme cela est déjà le cas au niveau de la Ligue pour les seniors ?
Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette requête et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

V. MAUMENE, Trésorier de l'US NOGENT

Avis du DOF sur le vœu de l'US NOGENT.
Le Comité de Direction émet un avis favorable sur ce vœu, mais y apporte quelques informations sur sa mise en place s'il était adopté par l'assemblée générale.

- Nécessité de cesser les zones géographiques et de passer au kilométrage réel pour les frais de déplacements du corps arbitral,
- Mettre en place cette réforme au fur et à mesure. La première saison étant réservée au niveau D1, voire D2 avant d'être généralisée. Ce temps étant nécessaire à une bonne mise en place et surtout une analyse et résolutions des éventuels écueils avant une mise en place généralisée,
- Volonté de péréquations financières entre les clubs. Chaque club payant la même somme que les autres clubs évoluant au même niveau.

Vœu soumis au vote et adopté

VŒU DE L'AS NOAILLES CAUVIGNY

Vœu de l'AS NOAILLES CAUVIGNY sur la possibilité de jouer et arbitrer (à la touche) lors d'une même rencontre.

Vœu à l'attention de l'assemblée Générale du DOF.
Permettre à un joueur remplaçant de remplir la fonction d'Arbitre Assistant.

Nous sommes confrontés de plus en plus souvent au manque de dirigeants et d'arbitres assistants et c'est souvent la débrouille. Ce n'est un secret pour personne qu'en vétérans loisirs, un turn over est souvent utilisé et tout le monde est content mais ce n'est pas réglementaire. En D5 cela arrive aussi.
Pourquoi ne pas autoriser dans un cadre précis qui reste à définir l'autorisation pour les remplaçants/remplacés d'être arbitre assistant.
Cela se fait au Rugby et pas que pour les petits niveaux aussi je renouvelle mon vœu déjà déposé il y a quelques années et repoussé par le Comité Directeur et non pas par l'Assemblée Générale à savoir :
Permettre à un des remplaçants désignés au départ d'effectuer toute la première mi-temps la fonction d'arbitre assistant et à un autre joueur remplacé et désigné d'effectuer la deuxième mi-temps lui aussi la fonction d'arbitre assistant.
Cela aurait sans doute une valeur éducative des joueurs se rendant compte de la difficulté, et permettrait aux clubs en difficulté de proposer cela à leurs joueurs. Pour avoir échangé sur le sujet dans mon club avant de le proposer, j'ai reçu une adhésion collective le joueur étant remplaçant cela ne le gêne pas de courir le long de la ligne plutôt que d'être parfois frigorifié sur un banc. Bien sûr lorsque cette mesure sera appliquée j'ai aussi assuré aux joueurs que ce serait à tour de rôle et donc une fois dans l'année maximum donc cela leur va très bien.

Francis BERTRAND, Président de l'AS NOAILLES CAUVIGNY

Le Comité de Direction du DOF n'émet aucun avis sur ce vœu.
Cependant, il tient à préciser que les conditions d'applications, si le vœu est accepté par l'assemblée générale, seront les suivantes :

- ✓ Inscription en tant que joueurs sur la FMI des deux joueurs destinés à occuper un poste d'arbitre assistant durant la rencontre,
- ✓ Un seul et unique changement d'arbitre assistant sera possible par équipe pour toute la rencontre. Celui-ci pourra intervenir lors d'un arrêt de jeu à n'importe quel moment de la partie,
- ✓ Cette possibilité de permutation n'est offerte qu'à la seule division de D5 pour les Seniors à 11, ainsi qu'à tous les niveaux de « football loisir » qu'il soit pratiqué à 11 ou à 7.

Vœu soumis au vote et adopté

VŒU DE L'ES ORMOY DUVY

Mise en place du carton blanc
Monsieur,
Pour faire suite à votre dernier mail concernant l'assemblée du 26 juin 2021, j'aimerai poser un souhait : je souhaiterai que l'on puisse mettre en place le carton blanc, surtout pour la contestation arbitre. Ce souhait a déjà été évoqué verbalement. Ne peut-on pas le proposer à la Ligue afin que ce soit généralisé sur l'ensemble des Hauts de France, comme cela a été mis en place par la Ligue d'Aquitaine, par exemple.

Le Président : Dominique COMMERE

Le Comité de Direction du DOF émet un avis favorable à ce vœu.
Cependant, cette mise en place nécessitera la création d'un groupe de travail réunissant tous les acteurs de ces cas disciplinaires :

- ✓ . Dirigeants du District,
- ✓ . Dirigeants des Clubs,
- ✓ . Commission des éducateurs,
- ✓ . Commission des arbitres,

Afin de définir, tous ensemble, les modalités d'application, restrictions et tenter de déceler les éventuels écueils pouvant surgir avant le lancement officiel à l'horizon de la saison 2022-2023.

Vœu soumis au vote et adopté

DEMANDE DE L'AS ALLONNE

Demande d'aide financière pour les frais de mutation

L'AS ALLONNE demande à ce que le District Oise et son Comité de Direction intervienne auprès de la Ligue des Hauts de France afin d'obtenir une aide financière concernant le solde des mutations de la saison 2020/2021 officialisée « saison blanche » qui a déjà fait suite à la saison 2019/2020 inachevée.
Par conséquence, les joueurs mutations n'ont pu apporter leurs compétences afin de répondre à nos attentes sportives.
Nous connaissons à ce jour les difficultés financières d'une majorité des clubs de notre département et comptons sur votre Comité de Direction pour porter notre réclamation auprès de la LFHF.

Avis du Comité de Direction
Le Comité de Direction du DOF ne peut prendre en compte cette demande en tant que vœu pour l'assemblée générale, puisqu'elle ne concerne pas la modification ou la création d'un texte règlementaire, mais porte sur un cas de gestion en matières financières entre la Ligue des Hauts de France et ses clubs affiliés.

Commission des compétitions

Engagements pour la saison 2021-2022

Tous les engagements d'équipes, quelles que soient leurs catégories, sont déclarés et réalisés au travers de l'application Footclubs. En cas de problème sur cette procédure, adresser un courriel via l'adresse officielle sécurisée du club au secrétariat du district : secretariat@oise.fff.fr

Les dates limites d'engagements sont fixées comme suit :

- ✓ Seniors, Seniors féminines et vétérans loisirs : 19 juillet 2021,
- ✓ Seniors Futsal : 31 juillet 2021,
- ✓ Equipes de jeunes à 11 et football animation : 31 aouts 2021.

Calendrier Seniors

Décisions du Comité de Direction le 4 mai 2021 :

Les groupes de la saison 2020-2021 sont reproduits sur la saison 2021-2022. Par contre, le calendrier sera révisé afin de ne pas jouer les mêmes adversaires qu'en début de saison 20202021,

De même, il sera procédé à aucune régularisation en cas de places vacantes dans l'une des divisions D1 à D4.

Sous réserve de la parution du calendrier général de la Ligue des Hauts de France, les diverses compétitions ouvertes aux clubs du DOF seront les suivantes :

29 août : 1er tour de Coupe de France,

05 septembre : 2éme tour de Coupe de France et 1er tour de Coupe de l'Oise.

12 septembre :

- ✓ 1ére journée des championnats D1 à D4 et 1ére journée du challenge PATOUX pour les D5.

19 septembre :

- ✓ 3éme tour de la Coupe de France (Entrée en lice des N3),
- ✓ 2éme tour de la Coupe de l'Oise,
- ✓ 1er tour de la Coupe OBJOIS, 1er tour de la Coupe « Jacques CHIVOT».

Calendrier Jeunes à 11

Brassages formule « Echiquier » :

- ✓ 18 et 19 septembre,
- ✓ 25 et 26 septembre,
- ✓ 02 et 03 octobre,
- ✓ 09 et 10 octobre,
- ✓ 16 et 17 octobre,
- ✓ 23 et 24 octobre.

1er tour des Coupes de Jeunes à 11 :

- ✓ 05 et 06 novembre.

1ére journée des championnats (Groupes de 8 équipes en aller et retour) :

- ✓ 14 et 15 novembre.

Obligations des Clubs (Equipes de Jeunes)

Décisions du Comité de Direction le 4 mai 2021 :

Le bon sens voulant que quiconque ne peut prédire l'avenir et encore moins les décisions des parents de nos jeunes pratiquants quant à la reprise de licence, et afin, de ne pas pénaliser en fin de saison les clubs pouvant être mis en difficulté par un manque de jeunes licenciés, il est décidé de surseoir aux obligations des clubs D1, D2, D3, en matière d'équipes de jeunes pour la saison 2021-2022 (Article 16 du Règlement des Compétitions Seniors).

Cependant, le cas des équipes D1 accédant à la R3 en fin de saison 2021-2022 reste soumis aux décisions qui seront prises par le Conseil de Ligue de la Ligue des Hauts de France ; celles-ci devant disposer règlementairement d'une équipe réserve seniors et d'au moins deux équipes de jeunes dont une à onze.

Dans le même esprit, il est décidé de surseoir aux obligations des clubs en matière d'encadrement (Seniors D1 et Futsal D1) pour toute la saison 2021-2022. En

conséquence, aucune sanction de points au classement, ni aucune amende ne seront prononcées à ce titre.

Commission des terrains et installations sportives

Les grandes lignes : installations

- ✓ Création d'une échelle de 7 niveaux de classement

Aujourd'hui 6 niveaux plus Football à 11 soit 7 niveaux
Demain 7 niveaux de classement avec 3 blocs
Nouvelle durée de classement pour les T1 à T3 : 5 ANS
Durée de classement maintenue pour les T4 à T7 : 10 ANS

Les grandes lignes : éclairages

- ✓ Création d'une échelle de 7 niveaux de classement.

Aujourd'hui 5 niveaux plus EFootball à 11 soit 6 niveaux
Demain 7 niveaux de classement (E1 à E7)

- ✓ Prise en compte de la technologie LED dans la durée des classements.
- ✓ 12 mois E1 à E4 « sources classiques ».
- ✓ Allongée à 24 mois E1 à E4 avec des LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED.

Trésorier du D.O.F – Récapitulatif des aides aux clubs

- L'opération « 1000 Ballons » 15 000 €
- Remboursement 50% des engagements coupes 10 995 €
- Décompte des frais de secrétariat du 4ème Trimestre 19 125 €
- Fonds de solidarité, soit 1.50 € par licence 42 579 €

Remboursement Coupes		
Engagement	**Remb**	**Total**
Remboursement coupe Séniors	50%	10 191,00 €
Remboursement Jeunes + Futsal	100%	2 542,00 €
Total		**12 733,00 €**

Remboursement Championnat		
Engagement	Remb	Total
Remboursement Séniors Masculins	80%	12 534,00 €
Remboursement Futsal + Féminines	100%	1 162,00 €
Total		13 696,00 €

SAISON 2017/2018	
Dotation de kit d'entrainement	*28 500,00 €*
Opération "1000 Ballons"	*15 000,00 €*
TOTAL	43 500,00 €
SAISON 2018/2019	
Remboursements engagements championnats et coupes	*46 758,00 €*
Opération "1000 Ballons"	*15 000,00 €*
TOTAL	61 758,00 €
SAISON 2019/2020	
Remboursement 50% des engagements coupes	*10 995,00 €*
Décompte des frais de secrétariat du 4ème trimestre	*19 125,00 €*
Remboursements licences à 1,50€ (fonds de solidarité)	*42 579,00 €*
Opération "1000 Ballons"	*15 000,00 €*
TOTAL	87 699,00 €
SAISON 2020/2021	
Remboursement des engagements championnats	*13 696,00 €*
Remboursement des engagements coupes	*12 733,00 €*
Décompte des frais de secrétariat du 2ème, 3ème et 4ème trimestre	*51 363,00 €*
Opération "1000 Ballons"	*17 000,00 €*
Aide sur ristournes licences, soit 1€ par licence (Création aide fonds de solidarité)	*26 983,00 €*
TOTAL	121 775,00 €

Total des aides aux clubs sur les quatre dernières saisons : 314 732 €

Commission Accompagnement des Clubs

Informations sur les aides et dispositifs : SERVICE CIVIQUE – APPRENTISSAGE – AIDES A L'EMPLOI

PRESENTATION SYNTHETIQUE (rappel du webinaire du 18/05 pour les 3 premiers points)

- DU SERVICE CIVIQUE

DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE
D'AIDES A L'EMPLOI

- DE SUBVENTIONS PUBLIQUES
- PASS SPORT Etat
- DES INFORMATIONS ET DES CONTACTS !!
- Présentation envoyée sur demande

Points d'Information à la Vie Associative (PIVA)

- SOURCES ET VALLEES
- VILLE DE NOYON - NOYON

EMAIL : vieassociative@noyon.fr

- CSR RESSONS – RESSONS SUR MATZ

EMAIL : direction@csr.ressons.info

- CSC LASSIGNY - LASSIGNY

EMAIL : animation.csr.lassigny@orange.fr

- CSR GUISCARD - GUISCARD

EMAIL : anim.csr.guiscard@orange.fr

- ESPACE ANGELE FONTAINE - THOUROTTE

EMAIL : stephanie.menu@thourotte.fr
EMAIL : pij@thourotte.fr

Tous les secteurs de l'Oise ont des PIVA

LE SERVICE CIVIQUE

- Jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap)

6 à 12 mois (Associations, Collectivités, Etablissements publics) : MOYENNE DE 8 MOIS

- Possibilité d'Intermédiation
- Mission d'intérêt général
- 9 domaines : SOLIDARITE/SANTE/EDUCATION POUR TOUS/CULTURE ET LOISIRS/SPORT/ENVIRONNEMENT/MÉMOIRE ET CITOYENNETE/DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET ACTION HUMANITAIRE/INTERVENTION D'URGENCE
- 24 Heures Hebdomadaires minimum
- Indemnités (ETAT ET STUCTURE D'ACCUEIL)
- Protection Sociale

En Résumé … le SERVICE CIVIQUE
Critères d'éligibilité
Pour qui ? Jeunes de 16 à 25 ans ou jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap (Attention : 1 seule fois dans sa vie)
Démarches : Demander un agrément via le site https://www.service-civique.gouv.fr/
Coût : 472,97 €/mois versés par l'Etat aux jeunes + 107,68€ si RSA ou boursier
107,58€/mois versés par le club aux jeunes (forfait sans justificatifs sauf contrat)
Aides : 100 €/mois versés par l'Etat au Club (automatique)
100 €/mois versés par le Conseil Régional HDF au club (https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=SCIV)
Valable jusque cette saison ?? (/Elections Régionales)

100€ + 60 € : versés par l'Etat au club par jeune pour les formations
Obligations : 24 h mini/semaine. Formation Civique et Citoyenne (100 €) et PSC1 (60€) et AVOIR UN TUTEUR dans le club. Mission d'intérêt général
Exemples de missions : Promotion de l'Esprit Sportif – Aide à l'encadrement et au développement du PEF.
Contact : A la SDJES : Grégory Chibba : gregrory.chibba@ac-amiens.fr
Stéphanie Cochet : stephanie.cochet@ac-amiens.fr et 03-60-01-93-93

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Quels publics ? Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus
Quelles formations ? Diplôme ou certificat professionnel maxi bac +5
Quels employeurs ? Ouvert aux associations
Quelle durée ? CDD 6 mois à 3 ans ou CDI 35 heures. Le temps de travail inclut le temps de formation + le temps en club

En résumé…LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **Salaires d'un apprenti/âge en 1ère année du contrat d'apprentissage**

AGE	-18 ANS	18 A 20 ANS	21 A 25 ANS	26 ANS ET +
% SMIC	27%	43%	53%	100%
SALAIRE BRUT	419,74€	668,47€	823,93€	1554,58€

Aides exceptionnelles jusqu'au 31/12/2021 pour 1ère année du contrat

APPRENTI -18 ANS	APPRENTI + 18 ANS
5 000 € sur 12 mois	8 000 € sur 12 mois

Coût d'un apprenti/âge jusqu'au 31/12/2021 en 1ère année du contrat d'apprentissage

APPRENTI DE 18 A 21 ANS	APPRENTI DE 21 A 25 ANS
Environ 0€/mois	Environ 180€/mois

Critères d'éligibilité Pour qui ?	Jeunes de 16 à 29 ans (attention ! Obtention du diplôme à 18 ans dans le sport)
Démarches	Contacter le Centre de Formation des Apprentis (CFA) Contact avec votre OPCO : www.afdas.com et créer un compte Convention Employeur - CFA et CERFA Employeur - CFA - Apprenti Saisie sur le site de l'afdas
Coût	Salaires variables selon l'âge de 27 % à 100€ du SMIC
Aides	Jusqu'au 31/12/2021 : 5 000 € pour les mineurs et 8 000 € pour les majeurs (pour 1 an) Charges résiduelles approximatives mensuelles pour le club : • 0€ pour les moins de 21 ans • 180€ de 21 à 25 ans • Pour les plus 26 ans voir aide complémentaire A.N.S. de 6 000€
Obligations	Formation et un maître d'apprentissage (salarié ou président)
Contact	Afdas : 03-20-17-16-80 et un CFA (Ligue par exemple): lille@afdas.com SDJES: pour complément A.N.S. : laurence.sauvez@ac-amiens.fr

Critères d'éligibilité Pour qui ?	Jeunes de 16 à 29 ans (attention ! Obtention du diplôme à 18 ans dans le sport)
Démarches	Contacter le Centre de Formation des Apprentis (CFA) Contact avec votre OPCO : www.afdas.com et créer un compte Convention Employeur - CFA et CERFA Employeur - CFA - Apprenti Saisie sur le site de l'afdas
Coût	Salaires variables selon l'âge de 27 % à 100€ du SMIC
Aides	Jusqu'au 31/12/2021 : 5 000 € pour les mineurs et 8 000 € pour les majeurs (pour 1 an) Charges résiduelles approximatives mensuelles pour le club : • 0€ pour les moins de 21 ans • 180€ de 21 à 25 ans • Pour les plus 26 ans voir aide complémentaire A.N.S. de 6 000€
Obligations	Formation et un maître d'apprentissage (salarié ou président)
Contact	Afdas : 03-20-17-16-80 et un CFA (Ligue par exemple): lille@afdas.com SDJES: pour complément A.N.S. : laurence.sauvez@ac-amiens.fr

Intitulés	Observations	Durée de l'aide	Aide /an	Conditions	Contact
Emploi Agence du Sport (Etat)	CDI carte pro Avant le 24/05 Compte association du club (code 202)	3 ans	12 000 € Pour un temps plein (possibilité temps partiel)	Missions de dvt (Projet fédéral, territoires carencés)	Laurence.sauvez@ac-amiens.fr
Dispositif « Emploi 1 jeune 1 solution » (Etat)	CDI carte pro (moins de 25 ans) Avant le 24/05 Compte association du club (code 202)	2 ans	10 000 € Pour un temps plein (possibilité temps partiel)	Missions de dvt (Projet fédéral, territoires carencés)	Laurence.sauvez@ac-amiens.fr
Parcours Emploi Compétences (PEC) (Etat)	Contrat de 20h minimum Aide de 65% (-26 ans et handi-30 ans) Aide de 80% (Rés.QPV)	9 à 12 mois	65% à 80% du smic brut	Convention et accord du Pôle Emploi	equipe entreprise - tÃ©lÃ©phone et mails Agences DT Oise.xlsx.pdf

Intitulés	Observations	Durée de l'aide	Aide /an	Conditions	Contact
Création d'Emploi Associatif Pérenne (CREAP) (Conseil Régional HDF)	En attente des élections	4 ans	10 000€ 8 000€ 6 000€ 4 000€	À voir/élections	benoit.CAILLEUX@hautsdefrance.fr
FAFA EMPLOI (FFF) + Transports - Equipements	CDI Responsable Sportif : BMF Responsable Administratif : Bac +2	4 ans	10 000 € 8 000€ 7 000€ 5 000€ Pour un temps plein (possibilité temps partiel	Dossier 3 mois avant l'embauche	secretariat@oise.fff.fr Indiquer FAFA dans l'OBJET

Intitulés	Observations	Durée de l'aide	Aide /an	Conditions	Contact
Club Sports 60 (Conseil Départemental de l'Oise)	En attente des élections Février 2022 ? • Elle comporte 2 aides distinctes : Fonctionnement (aide à la rémunération d'un entraîneur et intégration des sportifs handicapés) Investissement (aide à l'acquisition de matériel sportif à la fois collectif et pédagogique (plafond 1200 €) et aide à l'acquisition de matériel spécifique pour personne handicapée (plafond 2 500 €). • Pass'Sports de 15€	Ponctuelle et renouvelable	20% du brut résiduel Pour salariés avec carte pro	À voir/élections	associations@oise.fr https://www.oise.fr/information/guide-des-aides-departementales/aide-aux-associations-sportives-et-leurs-licencies-2043

Le PASS SPORT Etat

50 €/enfant
Pour enfants 6 à 17 ans révolus au 30/06/2021
Foyer bénéficiant ARS/Handicapés
Courrier reçu par les familles cet été à donner au club entre le 01/07 et 31/10
Déclaration en ligne début juillet pour les associations volontaires et demande de remboursement en ligne entre Octobre et Décembre 2021

CRDLA SPORT (CNOSF)
Site accompagnement des associations

- https://crdla-sport.franceolympique.com/accueil.php
- Pour être accompagné GRATUITEMENT pour créer et/ou pérenniser un emploi:

Il existe le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
Sonia.benamar@bge-picardie.org Melanie.chassin@bge-picardie.org

Accompagnement des clubs

Création d'une commission accompagnement des clubs Objectifs
de la Commission :

- ✓ Favoriser la proximité avec tous les clubs grâce aux référents de secteurs
- ✓ Aider à la structuration des clubs volontaires : formation sur 10 demi-journées pour les clubs volontaires, suivi de terrain, réunion thématique.

Rôle des référents :

- ✓ Ecouter : recenser les besoins des clubs de mon secteur
- ✓ Informer : Selon les demandes des clubs
- ✓ Orienter : Vers le D.O.F. et les personnes ressources pour plus de précisions

Une coopération cadrée et bienveillante
Septembre – Octobre 2021 : le référent prend contact avec les clubs de son secteur

- ✓ Cadrer le fonctionnement entre le club et le référent Qui contacte le référent ?

Quand contacter le référent ?
Pourquoi contacter le référent ? L'engagement

des clubs

- ✓ Prendre contact avec le référent ou la référente dans des horaires qui respectent sa vie privée.
- ✓ De contacter la référente ou le référent pour des questions dans les domaines suivants :

Demande de renseignements sur les aides (F.A.F.A ; A.N.S ; Département ; Région…).
Formations (Dirigeants, Educateurs, Arbitres).

Structuration du club (Labels).

Organisation de la pratique (Foot animation, Foot des jeunes, Foot séniors, Foot loisir, Futsal…).

Demande de précisions sur des informations transmises par le district, la ligue, la FFF.

- ✓ Ne pas contacter la référente ou le référent pour des faits de matchs, des réserves à poser et toutes questions « réglementaires » en général.

Fiche pratique

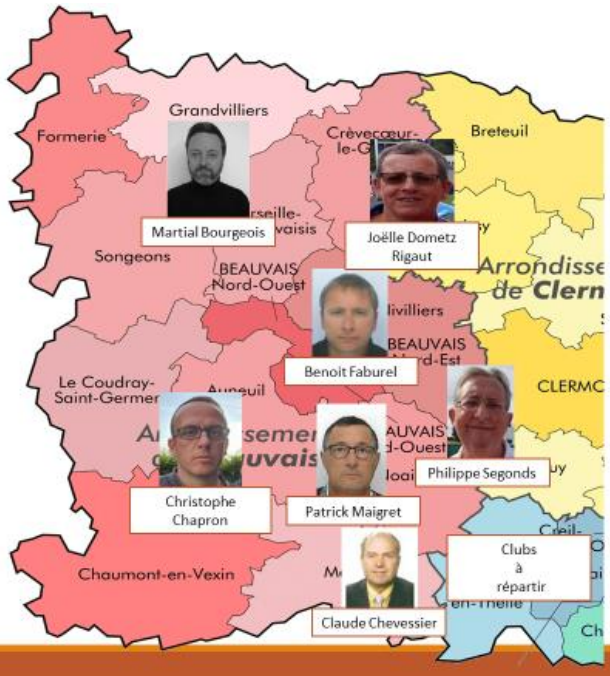

Secteur Ouest

Secteur Centre

(Guiscard)
Guiscard
Noyon
Ressons-sur-Matz
Kevin Warin
Luc Van Hyfte
Dany Gosse
José Deneu
Joëlle Lemy
Thomas Cousson
Pierre Bienvenu
SENLIS
Betz

Secteur Est

WARIN KÉVIN
vous accompagne dans votre développement
FC MURANCOURT
US LASSIGNY
JS GUISCARD
FC SOLANCOURT
FCJ NOYON
AFC CRISOLLES
ST RESSONS SUR MATZ
FC SALENCY
US BEAUVRAIGNES
Référents clubs
2020 -2024

GOSSE DANY
vous accompagne dans votre développement
FC CLAIROIX
LC LÉGLANTIERS
US ESTRÉES SAINT DENIS
TRICOT OS
ES RÉMY
AS ELINCOURT
US BAUGY MONCHY-HUMIÈRES
US 2 VALLÉES
FC LA NEUVILLE ROY
Référents clubs
2020 -2024

DENEU JOSÉ
vous accompagne dans votre développement
FC PORTUGAIS COMPIÈGNE
ES ORMOY DUVY
JSA COMPIÈGNE
AFC COMPIÈGNE
US ATTICHY
US MARGNY
RC RETHONDES
US PIERREFONDS
SC LAMOTTE BREUIL
FC GÉNÉRATION ESPOIR CLOS DES ROSES
Référents clubs
2020 -2024

VAN HYFTE LUC
vous accompagne dans votre développement
AS THOUROTTE
US MACHEMONT
FC CARLEPONT
FC LONGUEIL ANNEL
AS TRACY LE MONT
FC CHIRY OURSCAMP
US PLESSIS BRION
AS MONTMACQ
US RIBECOURT
US CHOISY-AU-BAC
Référents clubs
2020 -2024

Je vous souhaite une excellente journée et déclare cette assemblée générale close.

Le Président

Claude COQUEMA

La Secrétaire Générale

Nathalie DEPAUW

SIEGE DU DISTRICT

En raison des conditions sanitaires actuelles le District sera fermé au public jusqu'au 15 Novembre 2021 inclus hormis pour les réunions de Commissions.
Toutefois, les représentants des clubs auront toujours accès à nos locaux lorsqu'ils seront invités par les diverses commissions ou en prenant un rendez-vous par mail au secretariat@oise.fff.fr ou par téléphone au 03.44.73.91.91.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, nous tenons à vous préciser les obligations suivantes à respecter, à savoir :
– Pass sanitaire obligatoire
– Port du masque à tout moment,
– Désinfection des mains au gel hydro alcoolique dès l'entrée sur le site,
– Respect des distanciations sociales,
– Emargement : pensez à vous munir d'un stylo.
Nous mettrons tout en œuvre pour que ces règles sanitaires mises en place soient strictement respectées.

Rappel de nos nouveaux horaires :
du lundi au vendredi de 8H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H45
Merci pour votre compréhension

Rappel : Pour toutes informations concernant les licences, veuillez-vous rapprocher de la Ligue des Hauts de France, service licences. Merci

Mail : licences@lfhf.fff.fr

NOUVELLES EQUIPES

Les clubs désirant inscrire une nouvelle équipe en seniors D5 sont invités à envoyer un mail à secretariat@oise.fff.fr pour le 22/10/2021 au plus tard.

Les clubs désirant inscrire une nouvelle équipe en U18 – U16 – U15 – U14 – Critérium U15 à 7 ou éventuellement modifier leur engagement (exemple passer de U16 en U18 des U15 à 7 à U15 à 11 ou vice versa, etc…) sont invités à envoyer un mail à secretariat@oise.fff.fr pour le 06/11/2021 au plus tard.

FORFAITS GÉNÉRAUX

Veuillez noter que les équipes ci-dessous ont déclaré forfait général pour la saison 2021/2022 :

- US FOUQUENIES Seniors Brassage Patoux groupe C
- AS AUNEUIL Vétérans Niveau 3 groupe B
- FC NEUILLY CAMBRONNE Challenge Patoux groupe I
- US LAMORLAYE Féminines Seniors à 8 groupe C
- US BRESLES Féminines Seniors à 8 groupe A
- AS LA NEUVILLE EN HEZ U11 groupe E niveau 3 1ère phase
- FC VILLERS/BAILLEUL U11 groupe E niveau 3 1ère phase
- USR ST CREPIN U13 groupe B niveau 3 1ère phase
- US MARGNY C U13 groupe F niveau 2 1ère phase
- US MARGNY D U13 groupe F niveau 3 1ère phase

FORMUL CLUB
Spécialiste clubs, collectivités et entreprises

STAGE FORMATION JEUNE ARBITRE

Le District Oise de Football propose un stage de formation pour devenir arbitre pendant les vacances de la toussaint. Cette formation pratique, destinée aux jeunes licenciés de moins de 18 ans, se déroulera sous la forme d'un stage de 3 jours en internat à Ribécourt du 02 au 04 novembre 2021.

Avantages de cette formation :

– Formation pratique avec travail par atelier sur : la technique d'arbitrage, la collaboration avec les arbitres assistants, la préparation athlétique, l'application de l'avantage, l'application des lois du jeu, la détection du hors-jeu et le contrôle de la gestion disciplinaire.

– Mise en situation avec l'arbitrage de rencontre des sélections du District Oise de Football.

– Analyse vidéo de diverses situations de jeu.

– Etude des lois du jeu avec examen théorique.
Si vous êtes intéressé vous trouverez sous ce lien le dossier d'inscription.

Attention : le nombre de place étant limité, les dossiers seront retenus par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Pour plus d'informations vous pouvez joindre M. Nicolas Allart, responsable de la formation des arbitres du DOF au 06.15.07.37.49

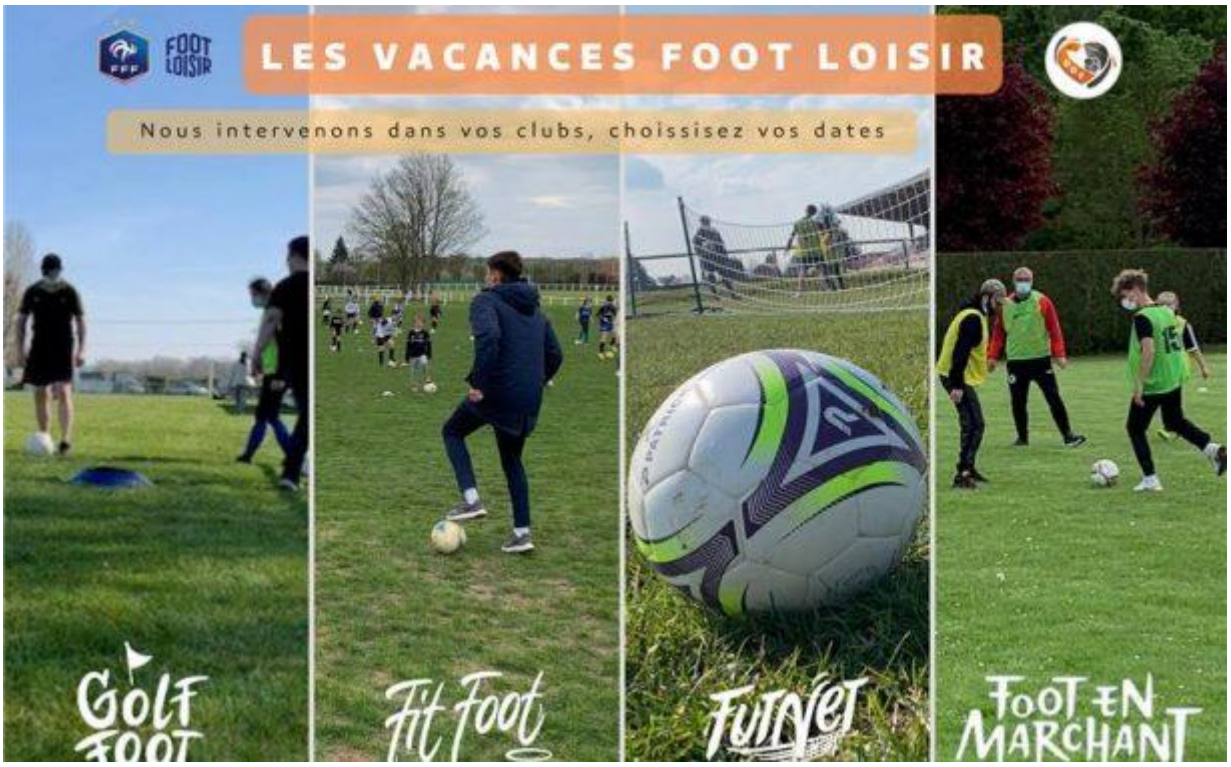

Des vacances basées sur le Foot Loisir, nous intervenons !

Le District Oise de Football vous propose d'intervenir durant les vacances scolaires de la Toussaint, d'Hiver et de Pâques.

Ces interventions seront centrées sur le Foot Loisir avec pratiques suivantes :

- Fit Foot
- Foot en marchant
- Futnet
- Golf Foot

A vous de choisir, la pratique que vous souhaitez faire découvrir à vos licenciés, et nous venons à l'heure que vous voulez.

Attention, ces interventions sont réservées aux catégories U14 et plus.

Réservez votre date ici : https://doodle.com/poll/4vfbqecxbbr675z3?utm_source=poll&utm_medium=link

Un conseiller vous appellera pour déterminer ensemble l'heure de l'intervention.

Plus d'informations par mail à mancellin@oise.fff.fr ou au 06.22.59.19.18

BRASSAGES ECHIQUIER U18-U16-U15-U14

Afin de permettre le bon déroulement de la Coupe Gambardella et de faire jouer un tour de Coupes Jeunes U18-U16-U15-U14 le week end des 2 et 3 Octobre 2021, la 3ème journée de brassage prévue à ces dates est reportée aux 6 et 7 Novembre 2021.
Cliquez sur le lien ci-dessous pour découvrir le nouveau calendrier général des compétitions :

https://oise.fff.fr/Calendrier général 2021.2022

AGENDA

Prochaines réunions de Commissions du District

- **Mardi 28 Septembre 2021**
  18h00 : Commission PEF & Foot Loisir
- **Jeudi 30 Septembre 2021**
  17h00 : Commission de Discipline
- **Samedi 2 Octobre 2021**
  9h00 : Commission des Délégués

BRIE PICARDIE
Toute une banque pour vous

La LFHF vous propose deux modules de formation spécifiques "féminines"

SAMEDI 23 ET 30 OCTOBRE 2021

réservés aux encadrants d'équipe féminines jeunes

module U13 F à Compiègne

module U15 F à Douai

Vous souhaitez vous inscrire ?

Direction le site de la LFHF
module formation - rubrique inscriptions

https://lfhf.fff.fr/formations

Prise en charge de 60 € de frais d'inscription par stagiaire et du repas par la LFHF, soit un coût de 15 € pour le club ou le licencié !

nombre de place limité à 15 par session !

FOOT MAX

ACADEMY

ÉCOLE DE FOOTBALL

DE SEPTEMBRE 2021 À JUIN 2022

FOOTMAX60 FOOTMAXSAINTMAX 03.44.25.33.94

ADRESSE : RUE MARIE CURIE 60740 SAINT MAXIMIN

PROCÈS - VERBAUX

Comité de Direction

Vendredi 9 juillet 2021
A Cauffry

Président : Claude COQUEMA

Présents : Pierre BIENVENU, Martial BOURGEOIS, Jean-Luc BOURLAND, Dominique DEALET, Nathalie DEPAUW, Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Stéphanie DORRE, Luc HERNU, Laurent LEFEBVRE, Joëlle LEMY, P. MAIGRET, Christophe PRUVOST

Absents excusés : Nathalie BOUTHORS, Philippe BOURLET, Claude CHEVESSIER, Yves DUCHATEAU, Eric POQUERUSSE, Luc VAN HYFTE, Kévin WARIN, Eric LEDENT Directeur Administratif

Assistent à la réunion : Pascal LEFEBVRE CTD du D.O.F, Damien BAUCHY CTDDAP du D.O.F, Nicolas ALLART Président de la CDA Oise

I. Approbation du procès-verbal
Le procès-verbal du 5 juin 2021 est adopté à l'unanimité

II. Communication du Président

Réforme du temps de travail du personnel

Dans une démarche permanente d'amélioration de notre qualité de service, le district sera ouvert du lundi au vendredi de 8H00 à 12H30 et de 13H30 à 17h45.

Standard téléphonique
Mise en service du nouveau standard téléphonique, chaque salarié recevra une formation individuelle.

FAFA

Une demande d'aide FAFA va être sollicitée auprès de la Fédération Française de Football pour l'achat d'un véhicule et la réalisation d'une salle dédiée à la formation.

Investissement & remplacement
Stores et climatisation, Appareil photos, Cafetière, Salon de jardin et banc

Ressources humaines
Le président informe le Codir du recrutement de Louise HURTEL au 1er octobre 2021 dans le cadre d'une formation en apprentissage pour une durée de 3 ans.

FMI
Formation prévue pour l'ensemble du personnel le 24 juillet 2021, une autre session à destination des clubs est programmée à la rentrée.

Félicitations
Le Codir félicite les nouveaux membres et ceux reconduits dans les différentes commissions régionales.

Félicitations à Valentin Evrard nommé arbitre assistant fédéral 1.
Félicitations à MM. Kelian Bourg, Romain Fernandes et Antoine Lino pour leur réussite à l'examen théorique ligue

II. Communication de la Secrétaire Générale

Carnet :

♦Décès

Le Comité Directeur prend note du décès de :
- Monsieur LIMA PEREIRA, dirigeant de Rochy Condé

Le Comité Directeur adresse ses sincères condoléances à la famille.
♦Naissance

Timaël, petit-fils de notre Secrétaire Générale est né le 31 mai 2021. Les membres du Comité de Direction adressent leurs Félicitations aux heureux parents et souhaitent la bienvenue à Timaël.

♦ Rétablissement : Les membres du Comité Directeur souhaitent un prompt rétablissement à Erwan BOURLAND.

III. Communication du Trésorier
Etat des comptes arrêtés au 27 mai 2021

IV. Intervention de P. BIENVENU
- Calendrier des compétitions régionales,
- Conseil de ligue du 7 juillet 2021

Divers
♦Accompagnement des clubs
Une formation des référents a eu lieu le 16 juin afin qu'ils puissent commencer leurs actions auprès des clubs.

Prochain Codir le 22 septembre 2021 à 17h45 au siège du DOF

Le Président
Claude COQUEMA

La Secrétaire Générale
Nathalie DEPAUW

Comité de Direction
Du Mercredi 22 Septembre 2021
A Cauffry

Président : Claude COQUEMA

Présents : Nathalie BOUTHORS, Dominique DEALET, Nathalie DEPAUW, Yves DUCHATEAU, Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Stéphanie DORRE, Luc HERNU, Laurent LEFEBVRE, Joëlle LEMY, Christophe PRUVOST, Luc VAN HYFTE, Kévin WARIN

Absents excusés : Pierre BIENVENU, Martial BOURGEOIS, Philippe BOURLET, Jean-Luc BOURLAND, Eric POQUERUSSE, Patrick MAIGRET, Damien BAUCHY CTDDAP du D.O.F

Assistent à la réunion : Claude CHEVESSIER, Eric LEDENT Directeur Administratif, Pascal LEFEBVRE CTD du D.O.F, Nicolas ALLART Président de la CDA Oise

Invitée : Louise HURTEL

I. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 9 juillet 2021 est adopté à l'unanimité

II. Comptabilité

Présentation par Monsieur POMMIER, Commissaire aux Comptes, du compte de résultats et du bilan clos au 30/06/2021 ainsi que du budget prévisionnel 2021/2022.
Après divers échanges, ces éléments sont validés par le Codir.

III. Communication du Président

Assemblée Générale du 9 octobre 2021

L'assemblée Générale Ordinaire du District Oise de Football se tiendra le samedi 9 octobre 2021 à 9H00 à l'Empreinte du Crédit Agricole – PAE du Haut Villé – 1 Avenue du Beauvaisis 60000 BEAUVAIS, pointage des clubs à partir de 8H15.

L'aspect logistique est abordé.

Réunion des Président(e)s de commissions

Afin d'échanger sur divers sujets, une réunion des président(e)s est planifiée le lundi 11 octobre 2021 au siège du DOF.

Conseil de Ligue du 10 septembre 2021

Synthèse sur les différents points abordés.
Le District bénéficiera de 9 places pour le week-end des Bénévoles à Clairefontaine prévu les 6 et 7 novembre 2021 (bénévole majeur avec une licence « dirigeant » de moins de 5 ans)

Stages saison 2021/2022

Le district favorisera le déroulement de ses différents stages sur le site d'Amiens au Complexe Fernand Duchaussoy plutôt que Clairefontaine.

Pass Sanitaire

Le président rappelle les règles mises en place au sein de notre district et souhaite qu'elles soient respectées.

IV. Communication de la Secrétaire Générale

Carnet :

♦Décès

Le Comité Directeur prend note du décès de :

- Monsieur André GARNIER, ancien arbitre, membre de la CDA et fondateur de l'UNAF 60

Le Comité Directeur adresse ses sincères condoléances à la famille.

♦Naissance

- Aaron & Aylan au foyer d'Aroua Chaouki,
- Inaya au foyer de Yacine Oualaouch

. Les membres du Comité de Direction adressent leurs félicitations aux heureux parents.

♦Rétablissement : Les membres du Comité Directeur souhaitent un prompt rétablissement à Jean DESESSART

V. Interventions

♦**Accompagnement des clubs**
De nombreux échanges téléphoniques et mails ont eu lieu, certains rendez-vous sont programmés avec les clubs.
Débuts satisfaisants dans l'ensemble

♦**Arbitrage**
On note 70% de renouvellement des licences soit 224 arbitres.
Chaque club a été informé de sa situation face au statut de l'arbitrage à la date du 31/08/2021.

♦**Discipline**
En complément du barème disciplinaire en vigueur, la commission réfléchit sur le retrait de points pour les affaires graves.

♦**Jeunes**

Etat des engagements :

- ***FOOT Animation***

♦U6/U7	Phase d'automne 2020/2021 :	282 équipes
	Phase d'automne 2021/2022 :	263 équipes
♦U8/U9	Phase d'automne 2020/2021 :	308 équipes
	Phase d'automne 2021/2022 :	343 équipes
♦U11	Phase 1 2020/2021 :	228 équipes
	Phase 1 2021/2022 :	226 équipes
♦U13	Phase 1 2020/2021 :	193 équipes
	Phase 1 2021/2022 :	192 équipes

- ***FOOT A 11***

♦U14	2020/2021 :	19 équipes
	2021/2022 :	12 équipes en D1 gérées par la Ligue
		11 équipes en brassage DOF
♦U15	2020/2021 :	73 équipes
	2021/2022 :	71 équipes
♦U16	2020/2021 :	16 équipes
	2021/2022 :	21 équipes
♦U17	2020/2021 :	0 équipe
	2021/2022 :	5 équipes reversées en U18
♦U18	2020/2021 :	58 équipes
	2021/2022 :	49 équipes

♦**Technique**

Deux modules U9 (à Chaumont en Vexin) & U11(à Grandfresnoy) positionnés fin août (peu d'absence malgré les conditions sanitaires)
Deux certifications CFF2 & CFF3 réalisées sur Beauvais & Compiègne.
De nouvelles détections à venir

Milieu scolaire :

Les Directives de l'Education Nationale et les consignes pour les activités de l'UNSS n'autorisent pas les rencontres inter-établissements, de ce fait il n'y aura pas de rassemblement 6ème-5ème en Octobre prochain.

♦**Féminine**
Rien de particulier hormis de nombreuses modifications de calendriers.

♦**FUTSAL**
Engagement de 10 équipes – 4 nouveaux clubs. Le championnat démarre courant mi-octobre
Une réunion d'informations est prévue le jeudi 23 septembre 2021 au siège du DOF.

↳Dates à retenir :

- 09 octobre : Assemblée Générale
- 10 novembre : Soirée dédiée aux bénévoles

Prochain Codir le 15 novembre 2021 à 18h00 au siège du DOF

Le Président
Claude COQUEMA

La Secrétaire Générale
Nathalie DEPAUW